

**COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE**

**Délibération n°2021\_03\_045**

**Adoption du compte Administratif 2020 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	35
Présents	27
Votants	33
Pouvoirs	6

L'an deux mille vingt et un, le dix mars à 18heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses délibérations, en l'Hôtel de Ville, Salle Polyvalente, sous la présidence Monsieur PINSON, 5ème Adjoint au Maire

**Date de convocation du Conseil Municipal : Le 4 Mars 2021**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Liliane GONTHIER, M. Alain COURNIL, M. Serge RAYNAUD, Mme Fanny CASTAIGNEDE, M. Nicolas DURU, Mme Christiane PASQUET, M. Jean- François PINSON, Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS, Mme Bérange BOUGEON, M. Jean-Marie MONTAGUT, M. Alexandre BREGEON, Mme Nathalie BRUNETEAU, Mme Valérie CORNU, Mme Claudie DAVID, Mme Anabela DE ALMEIDA, M. Francis DESAGE, Mme Martine DOYEN, M. Driss DRIOICHE, M. Jean Raoul PICHARDIE, Mme Murielle POUGET, Mme Delphine VARAILLAS, Mme Marie Lou BONGRAIN, M. Jamel FALLOUK, Mme Josette MARRANT, M. Gilles NEDONCELLE, M. Jérémy PIERRE-NADAL, M. Michel RIEM

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Jean-Pierre PASSERIEUX à M. Jean-Marie MONTAGUT  
Mme Bernadette SALINIER à Mme Bérange BOUGEON  
M. Boris VOIRY à Mme Sylvie LONGUEVILLE PATEYTAS  
Mme Janique PLU à Mme Delphine VARAILLAS  
M. Frédéric VEZIGNOL à Mme Liliane GONTHIER  
Mme Michèle ELOI à M. Jamel FALLOUK

**EXCUSE(S) OU ABSENT(S) :**

M. Jacques AUZOU, M. Pierre TOUZOT

---

Mme Valérie CORNU a été élue secrétaire de séance.

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif ,

Considérant que Monsieur PINSON, Adjoint aux Finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur PINSON pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Hors de la présence de Monsieur le Maire ,

Après examen du compte administratif du budget principal et des budgets annexes ;

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 024-200065357-20210310-202103045-BF

Le conseil Municipal après en avoir délibéré avec 26 voix pour 0 voix contre 7 abstention 0 pas de participation:

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du budget Principal et des budgets annexes de Boulazac Isle Manoire .

L'adjoint au Maire  
Jean-François PINSON



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire du présent acte.  
Affiché le 11 Mars 2021  
Transmis en Préfecture le :  
Id Préfecture :